

Affaires extérieures

M. Diefenbaker: Je soulève la question de privilège. Veut-on laisser entendre que cette motion a quelque signification politique? Tout ce que je puis dire, c'est que le premier ministre cherche à trouver une excuse pour traiter les Canadiens d'ascendance ukrainienne et balte avec un manque total d'égards.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je soulève moi aussi la question de privilège. Je dis au très honorable représentant que le gouvernement actuel, grâce aux rapports qu'il entretient avec le gouvernement soviétique, a fait plus pour réunir les familles et pour obtenir justice pour les peuples qui vivent sous le régime soviétique que son gouvernement n'a jamais fait avec ce genre de déclaration factice.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le présent débat est peut-être fort intéressant, mais je crains fort qu'il n'aboutisse à rien. La présidence a déjà eu l'occasion d'exprimer ses vues à l'égard de l'article 43 du Règlement et elles n'ont pas changé.

LA MORT DU PRÉSIDENT DU CHILI—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, malgré l'échange de propos que nous venons d'entendre, je voudrais proposer une motion conformément à l'article 43 du Règlement.

Des voix: En voilà une qui va passer.

M. Lewis: Elle porte sur les incidents tragiques qui se sont déroulés hier à Santiago, au Chili.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Y a-t-il eu consultation?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente ce qui semble être une motion sérieuse. Les députés voudront bien la traiter comme telle.

M. Lewis: Si je peux obtenir le consentement unanime de la Chambre, je suis sûr que cette motion serait adoptée sans débat. Je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exprime sa sympathie au peuple chilien à l'occasion de la mort tragique de son président, et l'espoir que les institutions démocratiques seront restaurées sans retard.

M. l'Orateur: Cette motion est, elle aussi, proposée en conformité de l'article 43 du Règlement et requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. Le député de Prince Edward-Hastings semble contester la décision de la présidence. Je demande encore une fois: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Macdonald (Rosedale): Non.

Une voix: Qui a dit non cette fois?

[M. Trudeau.]

M. Macdonald (Rosedale): Moi.

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné les graves événements survenus au Chili et le décès du président Allende, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il faire savoir à la Chambre, à l'appel des motions, quelle est précisément la nature des rapports entre le Canada et le Chili.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il n'y a guère matière à un rappel au Règlement. Je signale aux députés que si nous continuons de poser, à l'appel des motions, des questions qui devraient normalement l'être au cours de la période des questions, nous enfreindrons le Règlement. Je suis sensible aux difficultés qu'éprouvent les députés en matière de procédure, au cours de la période des questions, lorsqu'ils demandent à un ministre de prendre la parole à l'appel des motions et de faire une déclaration; peut-être le ministre est-il en mesure de répondre brièvement. J'ose espérer, néanmoins, que nous ne créons pas un précédent en nous conformant à la procédure adoptée par le député d'Egmont. Le député de Rocky Mountain invoque-t-il le Règlement?

M. Clark (Rocky Mountain): Oui, monsieur l'Orateur. Dans sa réponse le premier ministre a bien dit que les non qui venaient parfois des banquettes ministérielles exprimaient de fait l'opinion du gouvernement, mais je ne suis pas certain que ce soit là ce qu'il a vraiment voulu dire. J'invoque simplement le Règlement afin de lui permettre, en vertu de la procédure qui s'applique en ce cas de retirer cette affirmation s'il tient vraiment à la retirer.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Egmont a la parole.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, la Chambre aurait probablement avantage à éviter le genre de situation dans laquelle nous nous engageons durant la période des questions et à demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire une brève déclaration sur la grande tragédie qui vient de se produire.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: C'est au ministre de décider s'il veut faire une déclaration à l'appel des motions.

* * *

LA FAUNE

LES MÉTHODES DE PIÈGEAGE DES ANIMAUX À
FOURRURE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à la Chambre le consentement unanime requis pour présenter une motion ayant trait à ce que j'estime être une question de première urgence, surtout vu que la saison du piégeage des animaux sauvages est sur le point de commencer, et en particulier pour signaler à la Chambre et à ses comités l'utilisation barbare de certains pièges, dont surtout celui qui retient l'animal par la patte. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Beattie):